



APPEL À PROJETS 2017

(Attention les projets doivent être réalisés après le 01 janvier 2018)



La fondation d'entreprises **Mécènes Caen Normandie** lance son 5^{ème} appel à projets.

Dépôt des dossiers : du 29 mai au 29 septembre 2017

Merci de bien vouloir vérifier avant toute demande de soutien que votre projet est éligible au mécénat et qu'il entre dans le champ de compétence de la fondation.

Les soutiens financiers de la Fondation Mécènes Caen Normandie sont attribués à l'occasion d'appels à projets. En dehors de cette procédure, les projets sont non recevables.

Chaque année, la fondation sélectionne plusieurs projets qu'elle accompagne financièrement.

Pièces **obligatoires** à fournir avec votre dossier de candidature :

- le dossier dûment rempli
- une vidéo de présentation (type pitch) sans effets spéciaux d'une durée inférieure à 2min.
- un visuel
- une copie des statuts signés de votre structure déposés ou approuvés,
- une copie de la parution de votre structure au Journal Officiel,
- les comptes de résultats et bilans de l'année précédente.

Cultivons vos Talents, partageons vos Rêves.



Les critères de sélection :

Les projets seront notamment examinés selon les critères suivants :

- éligibilité au mécénat de la structure porteuse du projet (rescrit fiscal) ;
- respect de la forme imposée du dossier de candidature et présence des annexes 1 et 2 ;
- respect du champ de compétence de la fondation ;
- date de mise en œuvre du projet postérieure au 1^{er} janvier 2018 ;
- originalité et caractère innovant du projet ;
- attractivité et rayonnement du territoire au travers du projet ;

Les principales étapes de la procédure de sélection :

-Jusqu'au 29 septembre 2017 (18h)	réception des dossiers de candidature et envoi d'un accusé de réception
-Novembre	étude des projets en comité des mécènes.
-1 ^{ère} quinzaine de décembre	sélection des projets soutenus. Le comité se réserve le droit de contacter et/ou de rencontrer certains candidats pour étayer son avis concernant les projets et leurs auteurs.
-Mi-décembre 2017	notification de la décision du comité des fondateurs à chaque porteur de projet <u>par courrier postal</u> <i>(aucune réponse ne sera transmise par téléphone)</i>
- Mi-décembre 2017	annonce officielle des projets soutenus

Mécènes Caen Normandie ne soutient pas :

- les coûts de fonctionnement de la structure qui ne sont pas directement liés au projet (salaires...).
- les collectes de fonds, soirées de gala, tombolas, ventes au profit d'une cause, les achats d'espaces publicitaires, les investissements immobiliers (sauf restauration du patrimoine).